

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Soins Infirmiers  
Orientation :

1. Intitulé de module	Période de formation pratique VAE 1 (PFP VAE1)	2024-2025
Code :	Type de formation :	
S.SI.SO.3795.1.F.24	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...	
Niveau :	Caractéristique :	
<input checked="" type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input checked="" type="checkbox"/> Module Formatif .	
Type :	Organisation temporelle :	
<input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres : ...	

**2. Organisation**

Crédits ECTS 10

Langue principale d'enseignement :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input type="checkbox"/> Allemand            | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....      |                                  |

**3. Prérequis**

- Avoir validé le module  
 Avoir suivi le module  
 Pas de prérequis  
 Autres : Certaines conditions, en lien avec la sécurité des patient-e-s, peuvent être exigées

**4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage**

Ce sont les compétences décrites dans le document d'évaluation des compétences niveau 3<sup>e</sup> année bachelor de la filière Soins infirmiers

**5. Contenu et formes d'enseignement**

La période de formation pratique est placée sous la responsabilité du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (ci-après PF) selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution.

**6. Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation de la période de formation pratique PFP5 VAE est placée sous la responsabilité du-de la PF selon les modalités définies dans la convention de formation pratique. Il-elle utilise pour cela le document d'évaluation des compétences officiel. L'enseignant-e et de la HEdS La Source l'accompagne / le soutien dans ce processus d'évaluation.

La PFP5 VAE fait l'objet d'une évaluation formative. Ses modalités sont explicitées lors de l'établissement du contrat tripartite et adaptées, si nécessaire, par le-la PF, l'étudiant-e et l'enseignant-e en cours de PFP.

Une période de formation pratique est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensée est supérieur à **17% jours**. La compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique. Les situations exceptionnelles seront analysées au cas par cas.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- la période de formation pratique est abandonnée
- les documents ne sont pas restitués dans les délais
- l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

L'abandon d'une période de formation pratique est considéré comme un échec, ceci indépendamment du nombre de jours réalisés. Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site.

**7. Modalités de remédiation**

- Remédiation possible  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) : ...

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)**

- Remédiation possible  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) :

**Modalités de répétition****8. Remarques**

La formation pratique du Bachelor VAE est conçue en emploi et se déroule prioritairement sur le lieu de travail de l'étudiant-e. Il-elle répond aux exigences du poste dans lequel il-elle est en fonction et travaille selon les horaires prévus par le service.

Il-elle doit effectuer au minimum 35 jours de travail, soit un minimum de 280 heures sur le semestre de printemps (2<sup>ème</sup> semestre de formation Bachelor soins infirmiers par la VAE).

Pour les personnes sans emploi, le service de la formation pratique peut organiser le stage sur une période de PFP Bachelor et en tenant compte du cursus de l'étudiant-e. Dans cette situation, l'étudiant-e répond aux exigences d'un poste de professionnel tout en cumulant un statut d'étudiant-e. Il-elle ne peut être compté-e dans l'effectif mais il-elle travaille selon les horaires prévus par le service.

**9. Bibliographie**

Bibliographie spécifique à la période de formation pratique.

**Sources internes à la HES**

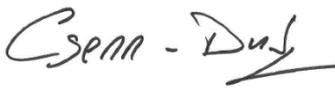
- Dossier à l'intention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des étudiant-es dans les filières de la santé et du travail social – novembre 2016
- Plan d'études cadre Bachelor 2022, Filière de formation en soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, 03.2022
- Formation pratique – cadre général de réalisation et d'évaluation-version 2023.

**10. Enseignants**

Nom du-de la responsable de module :

Descriptif validé le 29 mai 2024

Descriptif validé par

Walter Zecca      Catherine Senn-Dubey  
Coordinateur-trices romand-es de la filière  
Soins infirmiers HES-SO